



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni au restaurant municipal à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Thomas KLEIN, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, M. Frédéric VOLE, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Nassera HAMZA à M. Guillaume BOUDY

- Conseillers municipaux -

Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU à M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

M. Xavier IACOVELLI

Secrétaire :

M. Frédéric VOLE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2024-052

Attribution de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du cinéma le Capitole

- Conseil Municipal du 25 juin 2024 -

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1411-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 approuvant le lancement de la procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du complexe cinématographique LE CAPITOLE de la Ville de Suresnes, après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 octobre 2023,

Vu le procès-verbal d'admission des candidats à présenter une offre établie par la Commission de Délégation de Service Public du 4 avril 2024,

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la Commission de Délégation de Service Public du 4 avril 2025,

Vu le rapport adressé le 7 juin 2024 à l'ensemble des membres du Conseil Municipal rappelant les étapes de la procédure de délégation de service public, présentant la liste des entreprises à présenter une offre, l'analyse de leurs propositions ainsi que les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale de la convention,

Considérant les négociations qui se sont déroulées avec les deux candidats,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Sophie de Lamotte, Conseillère municipale déléguée,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 42
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 5
Des membres présents ou représentés,
Décide,**

Article 1^{er}. - D'approuver l'attribution de la délégation de service public relative à l'exploitation du complexe cinématographique LE CAPITOLE de la Ville de Suresnes pour une durée de 5 ans, à compter de la notification de la Délégation de Service Public, à la société Espace Cinéma.

Article 2. - D'approuver le contrat de concession et autoriser le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Article 3. - D'approuver la grille des tarifs du service applicable à compter de la notification de la convention de Délégation de Service Public.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 3 juillet 2024



Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 juillet 2024 et publié/affiché le 4 juillet 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

Bruno MAGGUILLI

Signature numérique de Bruno MAGGUILLI
Date : 2024.07.04 16:48:36 +02'00'

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20240625-Delib2024-052-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2024